



Synthèse des échanges

**Culture  
&  
action internationale des collectivités  
territoriales**

Toulouse  
18 et 19 avril 2013

La ville de Toulouse a accueilli, les 18 et 19 avril, le colloque co-organisé avec Cités Unies France autour du thème « Culture et action internationale des collectivités territoriales ». Près de 140 personnes ont participé à la manifestation.

## **Table ronde plénière**

### **De la diversité culturelle à l'action internationale : quelles politiques des collectivités territoriales et quels partenaires institutionnels ?**

Animateurs : Vincentella de Comarmond, adjointe au maire de Toulouse, responsable de la culture et Bertrand Gallet, Directeur général de Cités Unies France

- Patrick Arnoux, premier adjoint au Maire d'Aubagne, représentant de la commission culture de CGLU ;
- Roger Tropeano, Président de l'association Les Rencontres ;
- Ahmadou Cissé, directeur de l'Office Municipal de la Culture et du Tourisme de la ville de Saint Louis du Sénégal ;
- Sylviane Tarsot Gillery, Directrice générale déléguée, Institut Français.

Mme de Comarmond souligne l'enjeu de l'inclusion de la culture dans les partenariats de coopération internationale. A Toulouse, cet enjeu se traduit par le choix d'inclure un volet culturel dans toutes les actions de coopération internationale portées par la ville; elle souligne l'importance d'une collaboration étroite entre les services travaillent afin que les priorités soient définies en commun.

Toulouse a également fait le choix de travailler en partenariat avec des acteurs institutionnels, partenariats incontournables pour donner plus d'assise, d'ampleur et de durabilité aux projets culturels à l'international ; ainsi une convention avec l'Institut Français a été signé et de nombreux liens existent avec le ministère des Affaires Etrangères.

Il est surprenant que la question de la culture dans l'action internationale des collectivités territoriales n'ait pas été encore traité en tant qu'objet en tant que tel, comme le colloque le fait aujourd'hui, remarque Bertrand Gallet.

Pourtant, la culture est au cœur de très nombreux projets et elle est porteuse de valeurs et d'enjeux nombreux. Il souligne sa capacité à porter de la réciprocité dans les projets et la possibilité de mettre les partenaires sur un pied d'égalité, quel que soit le niveau de développement du pays ou de la collectivité. Il note également qu'elle est un facteur indispensable au rayonnement international de la collectivité, voire de développement économique. Il remarque enfin qu'elle est porteuse de cohésion et de synergie au sein d'un territoire, en permettant de développer la diversité culturelle et l'inter-culturalité de ce territoire.

Mme Tarsot Gillery présente le rôle de l'Institut Français, acteur pivot dans la diffusion de la culture française à l'international, et la complémentarité et la collaboration qu'il peut avoir avec l'action culturelle internationale des collectivités territoriales.

L'Institut français est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France. Placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, il est chargé, dans le cadre de la politique et des orientations arrêtées par l'état, de porter une ambition renouvelée pour la diplomatie d'influence. Il doit contribuer au rayonnement de la France à l'étranger dans un dialogue

renforcé avec les cultures étrangères et répondre à la demande de France dans une démarche d'écoute, de partenariat et d'ouverture. Présidé par Xavier Darcos, l'Institut français se substitue à l'association Culturesfrance sous la forme d'un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial).

Aux activités développées par Culturesfrance en matière d'échanges artistiques et d'accueil en France des cultures étrangères, s'ajoutent de nouvelles missions transférées par le ministère des Affaires étrangères comme la promotion de la langue française, des savoirs et des idées mais aussi la formation des agents du réseau culturel français. L'Institut français revendique la liberté d'expression et la diversité dans un contexte de mondialisation, tout en affirmant sa compétence et son expertise en matière de promotion de la culture française dans le monde. Il est un outil d'influence et de coopération, et un pôle d'expertise et de conseil.

En outre, l'Institut français est au cœur des enjeux actuels du numérique. Internet et les réseaux sociaux ayant bouleversé la diffusion de la culture, l'Institut français entend s'approprier ces technologies et en faire un vecteur de l'influence française.

En travaillant en étroite relation avec le réseau culturel français à l'étranger, constitué des instituts français et des alliances françaises, l'Institut français veille à répondre aux besoins exprimés par les postes diplomatiques, tout en favorisant les initiatives qui permettent une plus grande mutualisation des projets et des économies d'échelle. Localement, son action est mise en œuvre sous l'autorité des Ambassadeurs.

Les 10 missions essentielles de l'Institut Français sont également présentées.

Pour Saint Louis du Sénégal, l'inclusion de la culture dans les projets de coopération décentralisée est un enjeu essentiel. La déclaration de Mexico sur les politiques culturelles de l'UNESCO, en 2010, le rappelle fortement. Il souligne également que la culture est porteuse de visibilité ; Saint Louis aspire en effet à être capitale de la culture africaine en 2015.

La culture est également porteuse de développement humain : l'appartenance à un groupe culturel valorise l'individu et renforce la cohérence de ce groupe.

Il souligne également l'importance des retombées économiques des projets culturels. A Saint Louis du Sénégal, la culture, notamment via les retombées touristiques, soutient l'existence de près de 1200 emplois. Les événements culturels en basse saison permettent aussi de prolonger la saison touristique (comme le festival international de jazz).

Le lien entre culture et coopération décentralisée n'est malheureusement pas toujours aisé, particulièrement en temps de crise, souligne M. Arnoux.

L'agenda 21 de la culture fait le lien entre diversité culturelle, paix et coopération ; il considère que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité, tout comme la biodiversité l'est pour l'agenda 21. Ce travail est largement repris et promu par la commission culture de CGLU, qui souhaite faire de la culture le 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable. En incluant la culture dans les modèles de développement, on contribue à un enrichissement mutuel sociétal et humain indispensable au bien-être et au développement des sociétés. A ce titre, il serait pertinent d'ajouter dans des indicateurs de développement comme l'INDH des indicateurs culturels.

L'exemple de Marseille capitale européenne 2013 est à ce titre un exemple intéressant de mise en œuvre d'une politique participative autour de la culture.

M. Tropeano rappelle l'enjeu de travailler à l'échelle européenne en matière de culture. L'association les Rencontres s'attache ainsi à montrer qu'à partir de l'action européenne on peut construire un projet culturel international. Il faut également s'appuyer sur les relais européens à l'étranger : Eunik est désormais le réseau de tous les instituts culturels européens à travers le monde ; les collectivités ont tout intérêt à s'appuyer sur leur présence, à l'instar de ce que font par exemple les villes de Toulouse et Düsseldorf. Aujourd'hui, en effet, de plus en plus de projets culturels se font à l'échelle continentale, à l'image des projets de capitales culturelles.

Roger Tropeano attire toutefois l'attention sur deux points : les projets de coopération culturelle à l'étranger ne sauraient se passer de l'implication forte des élus ; et les projets culturels ont besoin pour se développer de lignes budgétaires et financières que la crise ne doit pas remettre en question.

## Atelier 1 – Résidences de créateurs : enjeux et perspectives

*Jeu*di 18 avril – 15h00 – 17h00

*L'atelier était co-organisé par l'Institut Français.  
Site Internet : <http://www.institutfrancais.com/>*

Animateur : Jean-François Gueganno, Directeur du Développement et des Partenariats, Institut Français

- Yves Robert, Directeur de l'École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse
- Dominique David, responsable de la mission Europe et International à la Direction générale de la culture de la ville de Nantes
- Nicolas Peyre, Attaché culturel et audiovisuel de l'Institut Français d'Espagne / Ambassade de France à Madrid

Rapporteur : Eric Lebas, Institut Français

*L'atelier a rassemblé une soixantaine de personnes*

\* \* \* \* \*

Les résidences d'artistes représentent un secteur important dans l'action culturelle internationale des collectivités territoriales. De par la transversalité du champ, allant de la création à l'exposition, ce thème soulève de nombreux questionnements.

Avec la participation de l'Institut Français (Jean-François Guéganno, Nicolas Peyre), mais aussi de techniciens dans le domaine, tant dans les collectivités (Dominique David, ville de Nantes) que dans l'éducation (Yves Robert, Beaux Arts de Toulouse), cette table ronde a permis de redéfinir la résidence d'artistes (« l'octroi temporaire d'un espace pour favoriser la création et la diffusion »).

À travers la présentation des diverses coopérations artistiques, les intervenants ont ciblé les avantages et difficultés dans la mise en place de ces résidences et ont fourni les outils nécessaires pour mener à bien le projet.

De manière synthétique, la mise en place de résidences d'artistes à l'international permet de :

- Défendre la mobilité internationale ;
- Favoriser l'inclusion d'une dimension sociale dans les projets culturels ;
- Permettre à la culture de contribuer à la politique internationale ;
- Contribuer à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

La présentation de ces coopérations internationales artistiques a permis de cibler les avantages et difficultés dans la mise en place de résidences de créateurs. Malgré la diversité

des coopérations dans différentes zones géographiques, quelques points essentiels communs ont pu être tirés du débat.

### *Accompagnement, mobilisation et réciprocité*

Les différents intervenants de l'atelier s'accordent à dire qu'il est indispensable d'opérer un bon accompagnement dans la mise en place de résidences d'artistes. Pour cela, il est avant tout nécessaire de mobiliser une pluralité d'acteurs, tels que :

- les universités et écoles supérieures ;
- les instituts étrangers et centres culturels ;
- les espaces d'accueil et de logement, etc.

En effet, la qualité du projet ne peut être garantie que lorsque tous les champs concernés se mobilisent autour du projet. Pour cela, il est essentiel de développer des partenariats solides entre les différents acteurs.

Les résidences d'artistes tournent donc autour du principe de réciprocité : on accompagne une scène à l'international, mais il faut également permettre aux artistes étrangers de venir séjourner en France. Pour cela, la mobilisation doit s'effectuer tant sur le territoire de la collectivité française qu'étrangère.

### *La culture pour l'attractivité des territoires*

L'atelier a grandement insisté sur l'importance de s'appuyer sur la culture pour l'attractivité des territoires, tant universitaire qu'économique, mais aussi dans l'innovation.

Ce rayonnement territorial transparaît à travers plusieurs retombées :

- La visibilité de la collectivité à travers les événements autour de la résidence : événements, festivals, promotion de la coopération.
- L'expérience de l'artiste, à son retour, apporte une ouverture qu'il peut partager avec d'autres artistes de son pays.
- La mise en avant d'artistes importants d'un territoire spécifique.
- La promotion d'un art national à l'international.

Au fil des échanges entre intervenants et public, nous avons pu constater que cette définition des résidences était encore peu comprise puisque au sein même de l'atelier, différentes interprétations tendaient à la contradiction. La place de l'artiste, notamment, suscite de nombreuses interrogations.

## Atelier 2 – Livre et lecture

*Judi 18 avril – 15h00 – 17h00*

*L'atelier a été co-organisé par la Délégation à l'Action Extérieure des collectivités territoriales  
au Ministère des Affaires Etrangères.*

*Site Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/>*

Animateur : Martine Zejgman, adjointe au Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales au ministère des Affaires Etrangères

- Françoise Danset, Présidente du COBIAC
- Marianne Rouxin, Directrice adjointe des bibliothèques de la ville de Chambéry
- Francisco D'Almeida, Directeur de Culture & Développement
- Serge Roué, Directeur du festival « Le Marathon des Mots » de Toulouse

Rapporteur : Roger Tropeano, Président de l'Association Les Rencontres

*L'atelier a rassemblé une trentaine de personnes*

\* \* \* \* \*

On estime que plus de 800 projets de coopération décentralisée française relèvent de l'action culturelle internationale. L'atlas de la CNCND montre que ces projets sont répartis à travers le monde, mais qu'une concentration de ces projets se développe en Afrique Subsaharienne, en Europe et en Afrique du Nord et au Moyen Orient.

Un vade mecum réalisé par la DAECT en 2010 a permis de faire un état des lieux de ce qui se faisait en matière de livre et de lecture.

La plupart de ces projets autour du livre se répartissent entre dons de livres et partage de la langue.

Il démontre que les modalités d'action dans ce domaine sont très diversifiées. Le vade mecum apporte quelques pistes de réflexion en guise de conclusion : il attire l'attention sur l'importance d'avoir une vision aussi large et complète que possible de la filière du livre dans le pays partenaire; il s'interroge aussi sur les moyens de passer d'une logique d'assistanat à une logique de coopération ; il interroge également la notion de réciprocité ; il montre enfin que la question du financement, qui prend une place croissante dans le montage du projet, mérite d'être abordée autant que possible en amont du projet.

Le partenariat entre les villes de Chambéry et Ouahigouya propose une déclinaison de ces questions et problématiques. Le volet culturel du partenariat de coopération décentralisée a évolué au fil du temps. Impliquant les bibliothèques des deux collectivités, ainsi que des collègues, des projets (allant du don de livre au renforcement institutionnel des bibliothèques), ont permis de travailler sur l'accès à tous de la lecture publique. L'action a progressivement évolué vers une informatisation des bibliothèques et d'un service

multimédia pour bibliothécaires et pour les publics des bibliothèques (principalement lycéens au Burkina Faso).

Le festival du **Premier Roman** a prolongé cette action autour des enjeux de médiation et d'animation culturelle, qui a permis de mettre en lien les auteurs ouahigouyens et chamberiens et de leur permettre d'être lus, voire publiés.

En accompagnement de l'accord de coopération signé en juin 2005 entre le conseil général des Bouches-du-Rhône et le Gouvernorat de Bethléem, le COBIAC (Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle) a mis en oeuvre un projet de **coopération autour du livre et des bibliothèques**. Participer au développement de la lecture publique dans un pays morcelé et en proie à un long et inextricable conflit relevait du défi. Lorsqu'elles existent, les bibliothèques publiques, toutes catégories confondues, répondent rarement aux normes et services nécessaires. La pression de l'occupation sur le territoire palestinien ne fait qu'aggraver la situation : les autorités et les citoyens étant avant tout préoccupés par des problèmes de survie.

L'intervention s'est donc située dans la perspective de la promotion de la lecture publique comme outil de l'émancipation humaine, mais aussi comme accès démocratique à tous les domaines du savoir et de la culture, en application des principes du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique (1994).

A la suite à une mission en 2005 d'analyse des politiques et des structures de lecture et à la demande de collaboration du conseil général des Bouches-du-Rhône qu'a été engagée une véritable action de partenariat avec des bibliothèques situées au sein du Gouvernorat de Bethléem (Cisjordanie). Le COBIAC apporte ses compétences en matière de collections de livres, de formation du personnel, d'animation et de mise en réseau afin de structurer et professionnaliser les bibliothèques, avec un très fort soutien des partenaires sur place.

C'est pour palier au problème souffrent de l'inadéquation des collections des bibliothèques publiques africaines à leur lectorat, que l'association Culture & Développement a mis en oeuvre le dispositif **Quatuor du Livre**. Il s'agit concrètement pour une collectivité locale ou une association du Nord partenaire d'une bibliothèque publique du Sud, d'acheter dans les librairies locales pour leur partenaire des documents édités dans le pays. Par ce biais, le dispositif Quatuor du livre en Afrique vise à soutenir à la fois trois segments de la chaîne du livre : la bibliothèque, la librairie et l'édition locales. Ces trois types d'acteurs du livre associés au partenaire du Nord forment un quatuor oeuvrant au développement du livre et de la lecture dans les pays du Sud.

Culture et développement a expérimenté Quatuor du livre en 2004 au Sénégal, dans le cadre d'un partenariat avec l'Unesco et Maxi-livres.

Le dernier week-end de juin, à Toulouse et en Midi-Pyrénées, le **Marathon des mots**, créé en 2005 par Olivier Poivre d'Arvor, met à l'honneur des écrivains, des essayistes et des poètes... Le public est convié à un voyage au fil des mots, des textes et des réflexions



sur l'état du monde. Au programme : des lectures à voix haute interprétées par de grands comédiens, des forums et des rencontres avec des auteurs et des éditeurs d'envergure nationale et internationale, menées en partenariat avec des librairies indépendantes, des spectacles littéraires et musicaux, conçus en collaboration avec les acteurs culturels de Toulouse Métropole et de la région Midi-Pyrénées.

Au cœur de cette programmation, le Marathon des mots, met chaque année en lumière un territoire littéraire lié au « Sud », pour des lectures, des rencontres et des forums où se conjuguent littérature et sciences humaines.

Le Marathon des mots déploie également plusieurs grands cycles thématiques qui permettent au spectateur de cheminer à la rencontre ou à la découverte des grands noms et des grands textes de la littérature mondiale, faisant également une place importante à la francophonie et à la chanson française.

Les différentes interventions ont souligné la capacité des projets liés au livre et à la lecture d'être porteur de développement local et de mobiliser différents acteurs culturels du territoire. Les projets dans ce domaine participent à la construction d'une d'identité culturelle ; facteur de rayonnement et d'attractivité territoriales. Ils permettent également de proposer de véritables démarches de coopération partenariales basés sur une réelle réciprocité.

## Atelier 3 – Patrimoine et développement territorial

*Vendredi 19 avril – 9h00 – 11h00*

*L'atelier a été co-organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteur Sauvegardé et Protégé (ANVPH).*

*Site Internet : <http://www.an-patrimoine.org/>*

Animateur : Gérard Duclos, maire de Lectoure

- Pierre Cambon, chargé de mission Espace Public, Toulouse Métropole
- Représentant de la ville d'Hanoi
- Sabrina Laconi, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme
- Françoise Larroque, élue en charge de la coopération décentralisée, Ville d'Albi (coopération avec Abomey au Bénin)
- Marylise Ortiz, Directrice générale de l'ANVPAH

Rapporteur : Ludivine Bascou, Chargée de mission ANVPAH & VSSP

*L'atelier a rassemblé une trentaine de personnes*

\* \* \* \* \*

La coopération internationale autour du patrimoine permet à la fois un échange d'expertise mais également un soutien à la collectivité partenaire, une découverte de l'autre et une découverte de soi. Cet atelier, qui a présenté trois coopérations patrimoniales entre collectivités françaises et étrangères, a fait le point sur la manière d'appréhender le patrimoine de l'autre, tant matériel qu'immatériel.

*La formation et l'échange de savoir-faire pour une coopération durable*

Une coopération patrimoniale pérenne repose avant tout sur la formation des acteurs, tant dans la collectivité française qu'étrangère. La ville de Toulouse a ainsi garanti une coopération durable avec Hanoi (17 ans) en favorisant l'emploi d'experts formés dès leurs études supérieures (stagiaires). Ils ont ainsi monté au fil des années un réservoir d'experts franco-vietnamien afin de garantir les meilleurs résultats. En effet, l'ANVPAH a rappelé que la coopération culturelle à l'international est une ressource et non une charge, et c'est en calquant la culture sur la formation et la transmission de savoirs que peut se bâtir une certaine durabilité.

Les réseaux français spécialisés dans le domaine tels que l'ANVPAH-VSSP jouent ce rôle important de mutualisation de projets, d'experts et d'outils. Ils facilitent ainsi la coopération mais génèrent également une visibilité des actions à travers le réseau et les événements organisés autour du projet. Il existe aussi des réseaux étrangers sur lesquels s'appuyer ; la ville de La Rochelle mentionne l'INTACH en Inde, qui participe aux projets

de coopération en inventoriant le patrimoine, sensibilisant, proposant des solutions et par l'accompagnement.

### *Patrimoine immatériel et société civile*

« Pour les habitants qui y vivent et qui doivent y vivre bien »

- Tran Viet Anh, Directeur adjoint de la Citadelle de Hanoi – Vietnam

Dans une coopération autour de patrimoine matériel, tel que la restauration architecturale ou les plans d'urbanisme, il est essentiel de rappeler qu'au-delà de ça se trouve la dimension immatérielle, culturelle, qui donne tout son sens au projet.

Les interventions de la ville de Toulouse et la ville de Hanoi ont insisté sur ce patrimoine immatériel qui vient nourrir le projet et génère un « partage culturel » et des échanges entre les collectivités.

En effet, la réhabilitation d'un patrimoine n'a aucun sens si on oublie la culture qui l'habite : il constitue une structure des villes et une structure des sociétés, participant ainsi à l'organisation sociale. Si l'on ne vit pas le patrimoine, alors il perd son âme et mourra.

### *Retombées de la coopération autour du patrimoine sur les collectivités françaises*

Bien que la réhabilitation du patrimoine se passe souvent sur le territoire étranger, il va sent dire que la collectivité française bénéficie également de la coopération. Basée avant tout sur un élan de solidarité de ville à ville, la coopération décentralisée génère également des retombées économiques et sociales sur la ville qui impulse le projet. À la Rochelle, la coopération d'urbanisme avec Pondichéry a renforcé les liens et échanges entre les deux villes : de là se forment des résidences d'artistes, des partenariats avec les Alliances Française en Inde (Bombay et Pondichéry), ainsi que 70 manifestations (événements, festivals, expositions) à La Rochelle grâce à cette coopération.

Quelques conseils pour mener à bien la coopération décentralisée autour du patrimoine...

- Bien cibler le pays partenaire en fonction de la langue (la ville d'Albi a choisi un pays d'Afrique francophone par exemple) et de la distance géographique (des voyages réguliers sont nécessaires afin de suivre le projet efficacement)
- Choisir des projets facilement réalisables
- Se renseigner sur les subventions, notamment du Ministère des Affaires Etrangères

## Atelier 4 – Industries créatives et développement territorial

Vendredi 19 avril – 9h00 – 11h00

*L'atelier a été co-organisé par Culture et Développement.*

Site Internet : <http://www.culture-developpement.asso.fr>

Animateur : Patrick Olivier, Inspecteur général honoraire des affaires culturelles, directeur de Master à Paris Dauphine, Consultant

- Eric Recoura, Directeur des relations internationales, Ville de Grenoble
- Jean Louis Bonnin, consultant, ex directeur de la culture de la ville de Nantes
- Jean-François Tosti, producteur, TAT Productions
- Francisco d'Almeida, Directeur de Culture & Développement

Rapporteur : Pauline Dubois qui est chargée de mission à la Communauté urbaine de Dunkerque et administratrice de l'Arricod

⇒ *Cf rapport complet de l'atelier*

*L'atelier a rassemblé une soixantaine de personnes.*

\* \* \* \* \*

Le terme industries culturelles fait référence à des industries qui touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle. Les contenus sont généralement protégés par le droit d'auteur et ils peuvent s'apparenter à un bien ou à un service.

D'ordinaire, les industries culturelles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design.

Le terme industries créatives comprend un plus grand ensemble d'activités qui englobent les industries culturelles auxquelles s'ajoutent toutes les activités de production culturelle ou artistique, qu'elles aient lieu en direct ou qu'elles soient produites à titre d'entité individuelle. Les industries créatives sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'entreprise artistique ou créative et comprennent des activités comme l'architecture et la publicité.

La notion d'industrie créative est donc plus large que la notion d'industries culturelles ; ces notions soulignent aussi sur la capacité de la culture à soutenir la création de revenus et d'emplois.

Les studios TAT sont un studio d'animation 3D basée à Toulouse. Aujourd'hui reconnu dans le champ du film d'animation, tant au point de vue national qu'international, le studio remarque que la collaboration avec les deux collectivités, région et ville, ont été des

partenaires essentiels dans le lancement de son activité. Le soutien de la région pour le lancement du studio à l'international, par un soutien financier, a permis à ses porteurs de se faire connaître à l'étranger et de conclure des marchés avec des nouveaux pays. Le Festival Cartoon Forum de la ville de Toulouse a permis au studio TAT d'être mieux connu sur son propre territoire et d'entrer en lien avec d'autres studios locaux ou internationaux.

L'expérience de Nantes, en partenariat avec Kyoto, montre comment le partenariat porté culturel par les deux villes a mis au centre de ses préoccupations la notion d'industries créatives, en élargissant la notion de politique culturelle pour en faire une politique de développement territoriale globale. La ville de Kyoto était en demande d'un appui pour la mise en place d'une cohérence culturelle. Plusieurs projets se sont donc focalisés autour de cet objectif, ce qui a permis à la ville de Nantes de s'inspirer de la politique culturelle de Kyoto, très tournée vers l'industrie créative. Ainsi, les notions d'aménagement urbain, de partenariat public privé ont été ré-interrogées pour envisager la politique culturelle comme un axe structurant et global de la politique de la ville de Nantes

Cette expérience de coopération décentralisée a montré qu'un partenariat culturel ambitieux et pragmatique peut être particulièrement fécond en matière de développement territorial.

L'expérience du partenariat entre Grenoble et Ouagadougou apporte également des enseignements.

La ville de Grenoble intègre un volet culturel à tous les partenariats qu'elle développe à l'international. Ouagadougou (Burkina Faso), ville partenaire, a souhaité mettre en œuvre un projet dans le domaine de la structuration de la filière musicale. La coopération a initié une réflexion autour des équipements culturels et de leur intégration sur le territoire. Inauguré en 2004, le REEMDOOGO (ou « jardin de la musique ») de Ouagadougou est un équipement permettant la création et l'expression musicale, qui fonctionne aujourd'hui avec des moyens locaux et accueille régulièrement des échanges culturels internationaux.

Le projet montre comment la culture a su porter du développement territorial et économique.

A ce jour, l'idée est de démultiplier ce cas de réussite à un autre quartier de la ville et imaginer des liens entre les deux structures. Ce projet a également permis d'attirer d'autres bailleurs et a eu le mérite de pousser les services de la ville de Ouagadougou à travailler de façon transversale notamment pour obtenir un label comme celui de l'UNESCO.

Cette expérience fait écho à d'autres expériences de développement territorial par la culture. La ville de Ouarzazate, au Maroc, s'est ainsi fortement investie dans l'industrie cinématographique, devenant un territoire remarqué dans la production et la diffusion de films. Ce développement a largement été porté par une volonté publique locale qui a fait en sorte de doter la ville de l'intégralité des outils nécessaires au développement cinématographique